

Point d'information sur les chantiers immobiliers

La présente fiche a pour objet de dresser un point d'information sur les différents chantiers en cours ou à venir au sein de la DDFIP du GARD.

1°) CFP de SAINTENAC

A – Aménagement des locaux pour l'installation des futurs SIP et SIE de NÎMES (1^{er} et 2^e étages du bâtiment principal)

Le projet d'aménagement a été examiné lors des CTL des 30/09/2022 et 12/10/2022 qui étaient réunis dans le cadre des dispositions du décret n°2019-1441 du 23 décembre 2019, prévoyant que seuls les comités techniques sont consultés pour l'ensemble des questions afférentes aux projets d'aménagement importants lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service.

Les débats sur la question des aménagements de l'espace innovant du SIP ont conclu à la nécessité d'un complément d'investigation permettant de s'assurer, avec l'assistance des acteurs de prévention, du bon traitement des risques relatifs à la santé et aux conditions de travail.

Une réunion s'est ainsi tenue le 24 octobre dernier en présence du docteur MARCHANDOT, de la future responsable du SIP unifié, des agents présents du futur pôle relations usagers (PRU), de certains représentants du personnel et des représentants du BIL. Au cours de cette réunion, des solutions d'aménagement adaptées aux besoins métiers ont été examinées dans un cadre participatif et constructif.

À l'issue de séance de travail, le docteur MARCHANDOT a préconisé de prendre l'avis de l'équipe d'ergonomes du Ministère qui travaille sur le sujet des espaces innovants et accompagne actuellement d'autres services. Elle propose à cet effet la tenue d'une visio-conférence avec l'équipe projet au cours de laquelle le pôle ergonomie pourrait apporter ses conseils et aider dans la mise en place de ce type d'aménagement. Un contact est en cours pour organiser rapidement cette visio-conférence.

Toutefois, dès lors que la création d'un espace innovant est principalement une question d'aménagement de l'espace avec un mobilier adapté, les travaux immobiliers à engager seront mis en œuvre sur la base de la dernière version du plan proposé par l'architecte.

À ce titre, une nouvelle version des plans des 1^{er} et 2^e étages est jointe en annexe, version sur laquelle la consultation des entreprises est réalisée dans le cadre de l'appel d'offre.

Sur le sujet des autres aménagements immobiliers, les étapes préparatoires sont en cours et concernent les différentes dimensions du projet.

Sur le plan juridique, le marché de travaux a été publié dans les délais initialement prévus sous place, le site de publication des appels d'offres, et les visites des lieux par les entreprises candidates ont commencé.

Sur le plan logistique, une réunion préparatoire avec l'ensemble des chefs de services des SIP et des SIE concernés a été organisée le 13 octobre dernier pour examiner les modalités de libération des espaces pour les besoins de réalisation des travaux.

Le pré-projet d'organisation des services pendant la durée des travaux qui a été présenté aux chefs de services pour discussion avec leurs équipes, prévoit sur les espaces actuellement dédiés aux SIP et aux SIE, de libérer dans un premier temps le 2^e étage, ainsi que le premier étage excepté l'aile est du SIP. Les équipes seront ainsi positionnées dans des zones tampons installées au 3^e étage, au 1^{er} étage (SIP - aile est), et au rez-de-chaussée.

Cette réunion a également permis de préciser les points suivants :

- Archivage des documents :
 - libération des roll-blocks occupés par les SIE. Les demandes de destruction sont à formuler par les chefs de services au service des archives départementales,
 - seuls les documents rigoureusement indispensables à l'exercice des missions au quotidien durant la période de travaux seront conservés au sein des bureaux des zones tampons,
- Matériels :
 - positionnement d'un mopieur sur chaque plateau (x2 pour les pôles comptabilité) et des réfrigérateurs seront maintenus dans les zones tampons ;
 - démarrage sans délai du recensement / tri / évacuation des documents dans les armoires des bureaux et couloirs, des plantes vertes, des affaires personnelles... ;
 - transmission au service BIL pour début novembre des plans annotés de l'emplacement des agents, du nombre d'armoires nécessaires dans chaque espace ;
 - évacuation pour début décembre de l'ensemble des archives des espaces de bureau, des couloirs et des roll-blocks
 - déménagement pour cette date des agents et du mobilier pour la libération des espaces du 2^e étage et du 1^{er} étage.

La transmission début novembre des plans provisoires avec le positionnement des agents et des armoires doit permettre d'évaluer in fine le volume des mobiliers à évacuer et de préparer le cahier des charges pour le recrutement de déménageurs (procédure de mise en concurrence).

La libération des locaux permettra la réalisation des travaux avec l'objectif de limiter au maximum les nuisances pour les agents à proximité. Pour accompagner cette période de transition, il sera privilégié l'utilisation si nécessaire de tout espace prioritairement sur site (salles de réunion et de formation de l'aile ouest) et le recours au télétravail, éventuellement à titre exceptionnel durant les périodes les plus tendues. En cas de besoin, il sera également fait recours aux espaces disponibles sur REINACH.

Concernant les travaux, il est prévu dans le CCTP, une "installation du chantier", permettant de rendre étanche au maximum la zone travaux du reste du bâtiment : installation de barrières, de films polyane, de portes, etc, ce qui permettra de limiter les nuisances pour les agents du site. Par ailleurs, des mesures de préventions pour la poussière et les utilisations de solvants notamment sont prévues dans le document établi par le coordonnateur SPS (PLAN GÉNÉRAL DE COORDINATION (PGC) en pièce jointe).

Sur l'utilisation des produits et matériaux : seront utilisés seulement des produits agréés, répondant à des labels environnementaux. Le maître d'œuvre demandera aux entreprises, avant le début du chantier, les fiches techniques de l'ensemble des produits utilisés, afin de s'assurer de leurs qualités. Une vérification de ces fiches est également réalisée par le bureau de contrôle. Les éventuelles odeurs seront donc maîtrisées et si des odeurs étaient présentes, elles ne seraient pas toxiques.

Concernant les nuisances sonores, le service BIL a déjà commandé des bouchons d'oreilles, qui seront distribués aux agents pour limiter ce type de nuisances éventuelles (surtout présentes au moment des percements des dalles pour les créations de sanitaires). De plus, les travaux de percement de planchers seront réalisés de façon concertée avec la gestion de site, de préférence en décalé par rapport aux horaires de travail.

Et enfin, sur le sujet de l'évacuation des agents, un plan de prévention sera établi comme prévu réglementairement. Il prévoira le cheminement d'évacuation des agents, mais également des ouvriers du chantier. Ce plan sera rédigé par la DDS avec l'appui du coordonnateur SPS.

S'agissant de l'amiante, la construction de SAINTENAC étant antérieure à 1997, date d'interdiction d'utiliser de l'amiante dans le BTP, toutes les mesures de précautions seront mises en œuvre.

L'examen du Dossier Technique Amiante, enrichi au fur et à mesure des prélèvements réalisés avant travaux, permet de préciser qu'aucune présence d'amiante n'a été détectée sur le bâtiment principal de SAINTENAC. Toutefois et conformément à la réglementation, un diagnostic avant travaux (DAT) a été demandé sur les zones concernées par les travaux. La société prestataire s'est rendue sur place mercredi 2 novembre et a transmis le 8 novembre son rapport confirmant l'absence d'amiante après analyse des prélèvements effectués sur la zone de travail,

Les travaux seront bien sûr réalisés en tenant compte de ces résultats d'analyses : soit travaux en site amianté, nécessitant des habilitations spécifiques et des procédures particulières, soit travaux classiques en site non amianté.

B- 3ème étage de SAINTENAC

Des représentants du bureau SPIB2C se sont déplacés le 10 octobre pour visiter les lieux.

Compte tenu que le projet comporte l'installation de l'équipe délocalisée des SIE de l'HÉRAULT, la maîtrise d'ouvrage relève directement du Bureau SPIB2C qui est en charge d'établir le programme des travaux et d'en suivre sa réalisation. Il travaille à partir de l'avant projet de plan présenté lors du dernier CTL pour information dans une version légèrement aménagée par l'architecte pour tenir compte des contraintes techniques dans la zone des sanitaires.

Cette dernière version des plans est jointe en annexe.

Les travaux démarreront une fois les zones du 3^e étage libérées, suite à l'achèvement des travaux sur les étages inférieurs, soit au plus tard pour fin mars 2023

C- Autres travaux sur le site de SAINTENAC

1-Mise en peinture des portes coupe feu dans le bâtiment principal de Saintenac :

La réalisation de cette prestation a conduit les personnels du SIE de Nîmes-Ouest à saisir les représentants du CHS-CT sur les nuisances subies à cette occasion.

Ils indiquent que les odeurs de peinture et de solvants sont irritantes et provoquent des maux de tête, de sinus et de gorge enflammés, malgré l'aération des locaux mise en œuvre. Ils estiment que la peinture utilisée de type glycérophtalique contient beaucoup de solvants nocifs pour l'homme et son environnement, qui se volatilisent dans l'atmosphère et sont absorbés par les matériaux présents dans la pièce qui les restituent par la suite au fil des mois (C.O.V : Composé organique volatil). Dans la continuité de ce message, l'ISST a été saisi par une organisation syndicale siégeant en CHS-CT.

Sur ce sujet, la fiche technique de la peinture utilisée par le prestataire est jointe en annexe. Cette fiche technique permet de noter que la peinture utilisée contient des composants chimiques autorisés et respecte les normes communautaires d'émission de COV. Elle est de surcroît classée A+ concernant les émissions dans l'air intérieur.

Compte tenu de cette expérience, les prestataires retenus pour les travaux immobiliers sus - évoqués seront sensibilisés à l'utilisation de peinture dégageant les plus faibles niveaux de COV

2- Travaux de rafraîchissement de l'escalier et des couloirs de l'étage de l'aile ouest

Les travaux de rafraîchissement des peintures de la cage d'escalier et de l'étage de l'aile ouest ont débuté semaine 45. Ces travaux, qui avaient été sollicités dans le cadre du recensement des actions à financer avec l'aide du FACVT, permettront d'améliorer le cadre de vie au travail des agents du site.

Les peintures de la cuisine et du rez-de-chaussée seront quant à eux programmés sur 2023.

3- Pose d'une porte supplémentaire dans le SAS pour sécuriser les accès et réduire les pertes calorifiques

Le titulaire du marché pour ce type de travaux a été sollicité. La présence d'un plafond voûté complexifie la pose de la cloison, structure de la porte, ce qui engendrera un surcoût. Les travaux seront réalisés courant 2023.

II- CFP de BAGNOLS

A- Travaux de réagencement de l'accueil

Les travaux se poursuivent, le calendrier initial est respecté et la réception devrait avoir lieu début décembre comme programmé. La pose de la seconde porte d'entrée du public automatisée devrait également avoir lieu avant la fin de l'année.

B- PCRFP : création d'un bureau supplémentaire.

Le maître d'œuvre en charge du projet interviendra à la suite des travaux de réagencement de l'accueil.

III- CFP d'Uzès :

A - SGC : désamiantage et réagencement du plateau principal

Les travaux se sont achevés semaine 43 et les agents se sont réinstallés dans leurs nouveaux espaces de travail.

B- Réagencement de l'accueil

Une demande de crédits a été formulée pour des travaux de réagencement avec notamment pour objectif la séparation du front-office et du back-office (y compris accès à l'étage) sur 2023. La prise en compte des nouvelles normes en termes d'accueil sera également respectée.

C- Fuites de toiture

Suite aux intempéries de la semaine 44, d'importantes fuites ont été relevées dans l'espace fraîchement réaménagé. Le prestataire du marché est passé pour sécuriser le toit (pose de bâches) et un devis est attendu dans les meilleurs délais.

IV- SGC Sud Cévennes :

Les travaux se sont achevés le 2/11 avec le raccordement internet du site. Le raccordement à la téléphonie (TOIP) et la mise en fonctionnement de l'alarme interviendra à la suite

Le déménagement des agents se déroulera le 15 novembre.

V- Antenne SIP de Beaucaire :

Le projet de réinstallation de l'antenne SIP de Beaucaire dans les locaux de la CAF a été validé en CRIP.

La rédaction du bail est en cours, la demande de raccordement internet a été formulée par le SIL. Les travaux, principalement informatiques, sont en cours de planification.

VI- CFP du Vigan :

La communauté de communes, propriétaire du bâtiment, a fait connaître son intérêt pour récupérer l'étage de l'actuel CFP du VIGAN à l'occasion de la fermeture de la trésorerie, afin de procéder à l'extension de l'école d'infirmière.

Un avant-projet de réagencement du rez-de-chaussée du site, intégrant un espace de bureau pour le SIE ainsi que la salle de convivialité, a été étudié par l'équipe BIL et a donné lieu à un échange informel avec l'ISST. Ce dernier a relevé une insuffisance concernant l'espace dédié au SIE du point de vue de la sécurité incendie. Il lui a été demandé de communiquer un avis technique sur l'avant-projet d'aménagement qui sera, si nécessaire, amendé en conséquence pour tenir compte des recommandations.